

**CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES  
CENDRES VOLANTES POUR BETON**

En application du règlement (UE) N° 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction

**Cendres Volantes pour béton Type A/N**

mis sur le marché par

**Surschiste  
Rue Auguste Mariette - Zone Industrielle de la Croisette  
F-62300 Lens**

et produit dans l'unité de production

**Provence - Agence Sud  
BP 8 Centrale de Provence  
13590 Meyreuil**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA de la (des) norme (s)

**EN 450-1: 2012**

selon le système 1+ pour les performances énoncées dans ce certificat sont appliquées et que la performance du produit de construction est évaluée pour rester constante.  
Ce certificat a été mis pour la première fois le 20/12/2006 et, sauf suspension ou retrait par l'organisme de certification notifié, reste valable tant que la norme harmonisée, le produit de construction, les méthodes AVCP ou les conditions de fabrication en usine ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au :

31/01/2020

Bruxelles, 22/01/2019

Certificat n°

**0965-CPR-V115**



ir. C. Ladang  
Directeur

CE Notified Body  
**CPR 0965**

